

ABONNEMENT

| | |
|----------------------|--------|
| Saumur | |
| Un an | 25 fr. |
| Six mois | 13 |
| Trois mois | 7 |
| Poste | |
| Un an | 30 fr. |
| Six mois | 16 |
| Trois mois | 8 |

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

| | |
|------------------------------|----|
| Annonces, la ligne | 20 |
| Réclames, — | 30 |
| Faits divers, — | 75 |

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 23 SEPTEMBRE

UNE TENTATIVE RADICALE

Le bruit court que les radicaux, selon leur habitude d'ailleurs, vont essayer de donner un croc en jambes au cabinet dès la rentrée des Chambres.

Il est certain que, si les députés de la Droite le voulaient, cette tentative serait couronnée de succès. Mais est-il désirable que la session commence par une crise ministérielle? En vérité, nous ne le pensons pas.

Le cabinet actuel ne vaut pas le diable. Nous n'avons point du tout confiance dans les hommes qui le composent. Mais enfin, tel qu'il est, il vaut peut-être mieux que la combinaison qui lui succéderait.

En admettant même qu'il ne vaille pas mieux, il nous paraît plus intelligent de le laisser vivre. Une crise ministérielle a toujours des inconvénients ; elle trouble le pays et arrête les affaires.

A un changement, les conservateurs n'ont rien à gagner, et leur patriotisme leur commande d'éviter tout ce qui peut nuire aux intérêts du commerce et de l'industrie. Par conséquent, si les radicaux sont bien décidés à tenter un assaut, ils le tenteront tout seuls.

Ce combat de rentrée se passera entre radicaux et opportunistes. Que les conservateurs s'abstiennent.

Si le cabinet est renversé tout de même par un de ces hasards qui ne sont pas rares dans une Chambre aussi hétérogène que la Chambre sortie des élections de 1889, du moins ils pourront s'en laver les mains.

Les résultats de la laïcisation

Au début de 1889, une circulaire du ministre de l'instruction publique demandait aux préfets le relevé, par commune, des laïcisations scolaires et de leurs résultats.

Si l'enquête est terminée, le gouvernement ne paraît pas pressé de la faire connaître au public.

Ajoutons que ce peu d'empressement ne nous étonne point, car le gouvernement n'a pas lieu d'être fier des résultats de la laïcisation.

Nous les connaissons, en effet, ces résultats, grâce à une autre enquête faite par la Société générale d'éducation et d'enseignement.

Les voici :

En 1878, c'est-à-dire avant la laïcisation, les écoles congréganistes, au nombre de 13,000, représentaient plus du cinquième du chiffre total des écoles publiques, qui est de 60,348.

En 1888, les laïcisations avaient réduit les écoles publiques congréganistes à 8,552.

Mais les établissements primaires congréganistes libres qui n'étaient en 1878 qu'au nombre de 8,440, s'élevaient à la fin de 1888 au nombre de 12,426.

Ce qui donnait un chiffre total de 20,978 écoles chrétiennes pour la France.

Sur ces 20,978 écoles, 12,426 n'ont pour vivre que des ressources purement volontaires, et elles vivent, et elles possèdent en moyenne plus d'élèves que les écoles laïques officielles,

malgré la guerre qui leur est faite avec toutes les forces de l'administration.

Voilà des résultats qui ne sont pas à la gloire des laïciseurs.

Sauf dans quelques communes trop pauvres, partout les pères de famille ont fait des sacrifices pour relever l'école religieuse en face de l'école sans Dieu.

Ils n'ont pas accepté, ils ont subi la laïcisation quand ils n'ont pas pu faire autrement.

Nous comprenons que le gouvernement n'éprouve pas un besoin pressant de publier son enquête.

Orages et inondations

Dimanche soir, un violent orage s'est abattu sur Paris. Il a duré, avec quelques interruptions dans la pluie diluvienne, de quatre heures à neuf heures.

D'autre part, les dépêches de province nous signalent les ravages faits par le mauvais temps dans les Bouches-du-Rhône, le Gard et la Lozère.

A Marseille, l'ouragan a sévi dans la matinée. D'énormes grêlons étaient mêlés à une trombe d'eau. En quelques instants, l'eau a envahi les caves, les magasins, les cours. En outre, la foudre est tombée sur divers points. La distillerie Picon a été incendiée, et plusieurs récipients d'alcool ont fait explosion. Le tonnerre est tombé aussi sur l'église Saint-Vincent-de-Paul dont il a fait le tour, au milieu de la panique générale, sans causer d'accidents, pendant la messe de sept heures.

La force des eaux qui avaient changé les rues en torrents impétueux a déterminé l'éroulement de plusieurs maisons. Les églises de la Trinité et de la Major ont été envahies par les eaux. Dans le quartier Saint-Mauront, l'inondation a fait des victimes. Une jeune femme et son enfant ont été noyés ; un vieillard de soixante-dix ans a été retiré des décombres à demi-asphyxié. On a pu sauver avant l'éroulement de l'immeuble une famille réfugiée sur les toits.

La conduite du clergé a été pleine de courage. Mais un cri d'admiration unanime a salué le dévouement des sœurs de Saint-Vincent de Paul, dont les braves pompiers, bons juges en fait d'héroïsme, proclamaient avec des larmes d'émotion et de respect l'admirable grandeur.

La grêle a brisé les vitres de beaucoup de maisons, et plusieurs de celles-ci ont été gravement endommagées par les eaux.

La campagne a beaucoup souffert.

La mer était démontée. On craint d'avoir à enregistrer de nombreux sinistres.

Nîmes, 21 septembre.

Un violent orage s'est abattu ce matin à cinq heures sur notre ville ; une pluie torrentielle ne cesse de tomber.

A Alais, l'orage d'hier a inondé plusieurs caves et magasins de la partie basse de la ville.

A Remoulins, l'orage a occasionné une crue très forte du Gardon. Un grand nombre de propriétés riveraines sont inondées. Les vendanges en retard souffrent beaucoup de cette submersion.

Dans tout le département du Gard, la pluie est générale depuis quarante-huit heures et le Gardon déborde sur tout son parcours.

A Bessèges, la Cèze commence à grossir, les négociants enlèvent leurs marchandises du rez-de-chaussée pour les mettre en lieu sûr.

Nîmes, 21 septembre.

Le train express 709, venant de Paris, qui arrive à Nîmes à deux heures et demie du matin, n'était pas encore arrivé à onze heures du matin et on n'en a pas de nouvelles. La circulation des trains est interrompue entre Alais et Langogne. Sur la ligne de Verenobres à Quissac, un remblai de la voie a été emporté par la crue près la station de Tavernes-Ribaute.

A Nozières, la crue du Gardon affleure la voie ferrée qui se trouve élevée de six mètres au-dessus de la rivière.

A Remoulins, la crue dépasse les inondations de 1885. La plaine est inondée.

Bessèges, 21 septembre.

La pluie est tombée ici hier en grande abondance, plusieurs rez-de-chaussée et caves de magasin ont été inondés. Un mur de soutènement de la voie du chemin de fer s'est affaissé sur une longueur de 100 mètres entre Alais et Tamaris. Plusieurs disques de la voie ont été arrachés. Les trains qui arrivent de la montagne ont plusieurs heures de retard.

Une trombe d'eau est tombée à sept heures sur notre ville, a inondé les caves et les magasins et a causé des dégâts incalculables.

Le quartier de la plaine, à 250 mètres de la Cèze, est submergé. Les propriétés riveraines ont été détruites. Les récoltes sont en partie perdues. La population est attérée.

La crue de la Cèze diminue. Il n'y a pas d'incident de personnes.

Le temps est toujours pluvieux. Le pont de Lale a été emporté.

On télégraphie de Mende (Lozère) que le Lot vient d'avoir une crue aussi subite que violente. A quatre heures, elle a atteint son maximum, 4 m. 20. Elle commence à décroître.

Plusieurs ponts ont été emportés. Les ravages sont considérables.

Beaucaire, 22 septembre.

Le Rhône a cru de 3 mètres.

Le Champ-de-Foire est inondé.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, 22 septembre 1890.

Coupon de 75 c. détaché, le 3 0/0 a fini samedi à 95.20 ; ce qui ne fait pas une bien grande différence avec la semaine dernière, malgré les hauts et les bas que nous avons eus à signaler. Le 4 1/2 0/0 a fini à 106.30.

Nous retrouvons aussi fermes nos principales valeurs de crédit. Le Crédit Foncier est à 1,315, cours bien établi. Ses obligations foncières et communales sont recherchées des gens économes et qui désirent un placement solide. La Banque de Paris conserve sa bonne tenue à 862. On sait qu'elle va de concert avec la maison Rothschild procéder à la conversion des obligations Roumaines. La Banque d'Escompte fait 326, un cours d'attente et d'achat. Les résultats prochains des affaires qu'elle a faites et qu'elle va faire le prouveront. Le Crédit Lyonnais se consolide à 805 et la Société Générale à 507. Le Crédit Mobilier est ferme à 443. La Société de Dépôts et Comptes courants n'abandonne pas la cote de 600.

Seule parmi les valeurs étrangères, la Banque Nationale du Brésil n'a pas subi le contre-coup de la faiblesse du marché et a progressé à 632.50.

Les actions du Gaz de Madrid sont, comme valeurs industrielles, le type des titres à mettre en portefeuille ; au cours de 480 fr., rapportant, d'après le dernier dividende, 25 fr. par an, elles donnent plus de 5 0/0 de revenu, taux peu commun en ce moment. De plus, son administration sage et prévoyante a su s'intéresser dans les affaires d'éclairage électrique qui pourraient lui faire concurrence.

Les obligations des chemins de fer de Portorico sont recherchées pour la même raison. Elles se négocient en ce moment à 292.50 et vont détacher un coupon de 7.50 le 1^{er} octobre, ce qui les remet à 285 fr., elles rapportent 15 fr. et jouissent d'une prime de remboursement de plus de 210 fr.

Les valeurs minières sont fermes : l'Hispano-Néerlandaise cote 29.25. Outre les travaux en voie d'exécution sur le carreau de Plinio, les ingénieurs de la Société sont en train d'étudier les nouvelles concessions de mines de cuivre, cobalt, argent, et minerais orifères.

Les Gold Trust font 52, les Pierreries de Ceylan 47.50.

On s'occupe beaucoup en ce moment de la prochaine souscription aux actions de la Silver Gance, mine d'argent de la plus riche teneur, située au Canada, dans le district de la célèbre Montagne d'argent. Les fouilles, études et essais opérés ont fait reconnaître l'existence d'un filon d'une largeur et d'une étendue sans précédents en même temps qu'un minerai hors de pair. On évalue à 120 0/0 le rendement annuel que l'exploitation donnera aux capitaux. Aussi doit-on féliciter les promoteurs de cette Société qui ont réservé au marché français une affaire aussi brillante.

Les établissements Eiffel ont un bon courant aux environs de 560.

Les Chemins Economiques font 419.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. La Banque d'Etat, 15, place de la Bourse, Paris, admet à son syndicat d'opérations mensuelles des valeurs dont le revenu est nul, mais son mode d'action lui permet d'en retirer cependant un résultat pour le propriétaire du titre. Ainsi l'action Panama rapporte un franc par mois, soit 12 fr. par an, l'obligation Panama 3 0/0 rapporte 0.72 par mois, soit 8 fr. 70 par an ; un bon à lots Panama 1888 rapporte 2.20 par mois, soit 26 fr. 40 par an, etc. On peut adresser directement les fonds et les titres au directeur de la Banque d'Etat.

NOUVELLES MILITAIRES

Les engagés conditionnels d'un an seront renvoyés le 14 novembre prochain. Il n'est pas question au ministère de la guerre d'avancer l'époque de leur libération.

RESERVISTES NON EXERCÉS

Seront appelés en une série et par voie d'affiche, du mercredi 1^{er} octobre au mardi 28 octobre inclus :

Les réservistes non exercés des régiments d'infanterie de ligne ;

Les réservistes non exercés des bataillons de chasseurs à pied.

Le nouveau programme des connaissances exigées pour l'admission à Saint-Cyr, vient de paraître. D'autres conditions seront l'objet d'une instruction ultérieure annoncée par le Journal officiel.

Les programmes qui seront appliqués l'an prochain comportent des connaissances mathématiques plus étendues que celles exigées

jusqu'à présent. L'arithmétique disparaît, comme trop élémentaire sans doute; elle est remplacée par l'application de l'algèbre et de la trigonométrie à la géométrie; l'algèbre se grossit des fonctions. La topographie complète figure pour la première fois au programme.

Il est recommandé, du reste, de ne point dépasser dans les questions de sciences le niveau de l'enseignement dans les classes de mathématique élémentaire.

Il n'est rien changé aux grandes lignes du programme d'histoire et de géographie; mais les candidats ne seront interrogés que sur les régions, les hommes et les batailles dont les noms figurent audit programme.

LE GÉNÉRAL DE MIRIBEL

Le général de Miribel fait en ce moment un voyage d'inspection dans les places fortes de l'Est; il était hier à Epinal.

Le chef de l'état-major général de l'armée visite les forts, les magasins, les bureaux et s'assure que tout serait prêt pour une mobilisation si elle était ordonnée à l'improviste.

A la suite des manœuvres du camp de Châlons, le capitaine Crémieu-Foa, du 8^e dragons, le sportsman bien connu, avait parié, pendant les manœuvres, de traverser la Marne à la nage en uniforme, *dolman, bottes, casque et sabre*.

Il a exécuté, samedi, cette audacieuse gageure à Meaux, avec la plus grande aisance, malgré la violence du courant où il traversait le fleuve.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Champenois contre Saumurois

Sous ce titre, M. A. Bouchard publie dans le *Journal de Maine-et-Loire* les lignes suivantes :

Voilà que ça recommence ! Le Syndicat des vins de la Champagne, enhardi par l'arrêt que la Cour d'Angers a rendu récemment en sa faveur dans une poursuite contre un fabricant de vins mousseux des environs de Saumur, fait un nouveau procès à une maison de Saint-Florent, pour lui interdire de mettre le mot « Champagne » sur l'étiquette de ses bouteilles.

Mais ce qu'il y a d'osé dans ce procès du Syndicat champenois, c'est que le négociant auquel il s'adresse ne met pas le mot « Champagne » sur l'étiquette, mais sur la publicité qu'il fait en Angleterre.

L'étiquette collée sur la bouteille est ainsi libellée :

DRY-ROYAL
Ackerman-Laurance
SAUMUR

Et la publicité anglaise porte en plus :

Dry-Royal « Champagne », finest imported from Saumur.

Ce qui veut dire :

Dry-Royal Champagne, le meilleur importé de Saumur.

Le litige est-il dans le mot « Champagne » ajouté dans la publicité anglaise, ou dans le qualificatif :

« *Le meilleur importé de Saumur* » ?

Les Champenois disent que c'est le mot « Champagne » qui est reprochable. Pour mon compte, je suis tout disposé à croire que c'est « *Le meilleur importé de Saumur* » qui leur porte ombrage, car le *Dry-Royal* fait en Angleterre une rude concurrence, justifiée par la qualité de sa fabrication, à ces fameux vins que l'arrêt de la Cour d'Angers a baptisé de « *récoltés et fabriqués en Champagne* ».

Mes lecteurs vont voir tout à l'heure, par un document officiel, comme les *vins de Champagne* sont bien récoltés et fabriqués en Champagne.

L'étiquette du *Dry-Royal* de M. Ackerman-Laurance, portant seulement la mention « Saumur », est conforme à la jurisprudence admise par la Cour d'Angers. Et la publicité anglaise *Dry-Royal « Champagne »* est conforme à la loi anglaise.

Or, la loi anglaise, consacrant l'usage du mot « Champagne » pour désigner tout vin mousseux, comment se fait-il que le Syndicat de la Marne puisse oser demander à notre concitoyen M. Ackerman-Laurance des dommages et intérêts devant un tribunal français ?

C'est la maison anglaise qui fait des annonces de publicité conformément à la loi anglaise, et non la maison française — celle de Saint-Florent. Par conséquent, que l'on poursuive la maison anglaise et non la maison française.

Mais non, le Syndicat champenois a trouvé si bien de son goût l'arrêt de la Cour d'Angers, qu'il espère sans doute faire juger qu'en Angleterre on a tort de donner le nom de « Champagne » à tout « vin mousseux ».

Cependant, si les magistrats avaient voulu condescendre à se renseigner sur ce qui se passe dans la pratique, ils auraient appris indubitablement qu'en France, tout comme en Angleterre, on qualifie de « Champagne » non-seulement tout « vin mousseux » mais encore toute « boisson mousseuse ». N'a-t-on pas : l'Orange-Champagne, la Groseille-Champagne, etc.

Pour qu'un procès de cette nature fut équitablement jugé, il serait nécessaire qu'il le fût par des « pairs », c'est-à-dire par des personnes bien au courant des choses industrielles et du terre à terre de la vie commerciale.

La question du « Champagne », portée devant un jury, serait certainement résolue à l'avantage de nos concitoyens. Cela ne peut faire aucun doute, car les membres de ce jury ne

resteraient point enserrés par la doctrine étroite dans laquelle les juges se montrent confinés.

Mais voyons donc un peu ce que vaut cette fameuse définition :

« Le vin de Champagne est un vin récolté et fabriqué en Champagne. »

J'ai là, sous les yeux, une lettre du chef de l'Exploitation de la Compagnie des chemins de fer de l'Est à M. l'inspecteur principal qui est bien curieuse. Je la transcris dans ses passages essentiels :

« Paris, le 25 novembre 1887. »

« Monsieur l'inspecteur principal, »

« Vous avez bien voulu me communiquer, le 24 courant, une lettre du 20 octobre dernier, de M. le ministre du commerce et de l'industrie qui signale à M. le ministre des travaux publics l'intérêt qu'il y aurait pour les négociants en vins de Saumur à profiter du prix de 27 fr. par tonne qui figure dans le tarif commun Est, n° 1 — Orléans, n° 2, pour le transport des vins en fûts de Saumur à Epernay seulement sans réciprocité. »

« Les contrées traversées par les lignes de chemins de fer de Paris à Orléans étaient, à une certaine époque, très riches en production vinicole. »

« Afin de favoriser le développement de ce trafic important sur le réseau de l'Est et de permettre aux négociants en vins de Champagne d'utiliser dans leur fabrication des vins blancs qui leur faisaient quelquefois défaut par suite du manque de récolte en Champagne, nous avons, d'accord avec la Compagnie de Paris à Orléans, établi un tarif commun dans lequel figure le point Saumur avec un prix de 27 fr. par tonne pour Epernay. »

Ainsi, voilà que pour faciliter aux négociants en vins de Champagne l'emploi dans leur industrie de vins qui ne sont ni récoltés ni fabriqués en Champagne, la Compagnie de l'Est négocie avec la Compagnie d'Orléans un tarif spécial à prix réduit visant le transport des vins récoltés et fabriqués entre le point de départ Saumur et le point d'arrivée Epernay.

Il n'y a pas à chercher à équivoquer, c'est clair et limpide comme un vin bien collé, soustrait fin clair.

Le négociant champenois emploie des vins qui ne sont ni récoltés ni fabriqués sur le territoire de la Champagne. On a fait un tarif spécial pour lui en faciliter l'usage. Et si par la suite ces vins peuvent être dits de Champagne, c'est qu'il ont subi une préparation, un travail déterminé.

Mais si les juges d'Angers ont connu l'existence du tarif commun Est n° 1 et Orléans n° 2, comment ont-ils pu décider que seul pouvait être qualifié champagne : « un vin récolté et fabriqué en Champagne ? »

Le tarif réglant à 27 fr. la tonne le prix de transport des vins au départ de Saumur, à destination d'Epernay, leur donnait cependant la preuve la plus démonstrative que les fabricants de la Champagne se servent d'autres vins que les vins du pays.

De braves gens constitués en jury auraient voulu en voir plus long et ne se seraient point laissés enserrer dans les termes d'un arrêt de la Cour de cassation qui a cinquante ans d'âge, attendu que ce qui pouvait être vrai il y a un demi-siècle, peut bien ne plus l'être aujourd'hui.

Depuis ce temps-là, le sabot du vigneron a foulé bien des raisins dans la maie du pressoir, et les jurés, jugeant avec leur bon sens, auraient purement et simplement décidé qu'un vin devient de Champagne par ce fait qu'il a été soumis à un procédé de fabrication déterminé et tombé dans le domaine public.

Je continue ma citation :

« Aujourd'hui, les fabricants de vins champagnisés de Saumur, dit M. le chef de l'Exploitation des chemins de fer de l'Est, demandent à jouir de ce prix de 27 fr. par tonne d'Epernay à Saumur afin de mélanger les crus de Champagne avec leurs vins. »

« Outre que le mouvement des vins en fûts de la Champagne vers la ligne d'Orléans ne saurait avoir l'importance du mouvement en sens contraire, vous voudrez sans doute bien admettre que la Compagnie de l'Est n'a point d'intérêt à favoriser la fabrication des vins champagnisés de Saumur. »

Voilà ! Tout pour les Champenois, rien pour les Saumurois.

Les fabricants de la Champagne ont un bien petit tarif réduit qui leur facilite un apport des vins de Saumur — qui entraîne un mouvement important — pour les transformer en vins de Champagne.

C'est bien simple, mais on dénie aux négociants saumurois la faveur d'un tarif homologué pour amener des vins de la Champagne dans leurs caves de Saint-Florent.

Cela ferait du tort à la Champagne et peu importe que les autres disparaissent pourvu qu'elle vive, cette bonne province.

Elle a bien besoin parfois, pour faire honneur à ses affaires, des vins de la côte et de la plaine saumuroise, mais Saumur ne saurait demander du vin aux plaines de la Marne : cet emprunt ferait pâlir son étoile vinicole à cette bonne Champagne.

Allons, messieurs les Champenois, écoutez le conseil que je vais vous donner :

Pendant que vous ferez aux Saumurois des procès qui sentent l'immoralité d'une lieue loin, le phylloxera qui, bien que vous en disiez, a d'ores et déjà envahi vos vignobles, les détruira sans se lasser, et un jour vous vous réveillerez sans vignes et sans raisins et pas grand monde ne vous plaindra parce que vous aurez été durs à ceux-là qui vous rivalisaient loyalement. Et ce n'est pas parce que la Champagne aura disparu de la carte viticole de la France que l'on ne boira plus de « Champagne » en Europe. On se passera tout bonnement de vous qui avez voulu être les maîtres et ce sera le juste retour des choses humaines.

A. BOUCHARD.

MOEURS MARITIMES

FLOT ET JUSANT

PAR PIERRE MAEL.

— Madame, commença-t-il avec une nuance d'amertume dans le ton, — je ne suis pas sans avoir compris que je dois à une gageure le plaisir de vous recevoir sous mon toit et à ma table. Votre réputation de nageuse intrépide, aujourd'hui amplement justifiée, était parvenue jusqu'à ma solitude. Il m'arrive, vous le voyez, de tendre parfois l'oreille aux bruits profanes. Donc, lorsque tout à l'heure j'ai vu, par mes jumelles, tout une flottille s'éloigner de Saint-Pair, puis, le nombre des embarcations se restreignant progressivement, un seul entre poursuivre sa course, enfin, lorsque, distinctement, j'ai pu apercevoir quatre baigneurs, dont une femme, se diriger résolument vers mon inabordable rocher, je me suis dit que, certainement, la « Parisienne » avait fait le double pari de traverser le bras de mer à la

nage et de venir relancer l'ogre des îles jusque dans son repaire. Me suis-je trompé ?

La jeune fille sourit.

— Vous êtes perspicace, monsieur. Mais puisque vous avez reçu assez de renseignements sur mon compte pour pouvoir baser d'aussi précises inductions, vous devez savoir le nom de la folle personne qui s'est permis de troubler aussi inopportunistement votre solitude ?

L'inconnu se redressa. Une rapide émotion contracta son visage. Il répondit :

— Je ne m'en suis pas enquis, madame, et je ne vous le demande pas.

— Ah ! fit-elle, surprise, presque blessée.

Il reprit, d'une voix dont l'accent était empreint d'une douloureuse mélancolie :

— Je vous en prie, ne prenez point en mal ces paroles. Elles n'ont qu'un sens très respectueux.

Il s'était levé, pendant que Mariannik apportait le café. Il jeta négligemment sa serviette sur la table et acheva :

— Madame, est-ce à la Providence, est-ce au hasard que je dois rapporter l'heure de cette rencontre singulière ? Je ne sais. Mais je sais que, destinés à ne plus nous revoir l'un

l'autre, nous n'avons que faire de nous mieux connaître. Votre passage dans ma retraite comptera parmi les jours fastes de mon existence. Je retiendrai votre place à ma table, comme on retient par la pensée, dans le regard de l'âme, le reflet du rayon de soleil qui est venu, un jour, en taches rondes, se jouer près de la main sur laquelle on avait penché le front pour méditer.

J'ai trente ans ; vous devez être beaucoup plus jeune que moi. La vie riante et heureuse vous attend, là-bas, sur la rive mondaine. Ici, il y a des deuils et des soupirs qui se confondent, un renoncement à ces joies qui font partie de votre bonheur. De cette hospitalité d'une heure, gardez la mémoire qu'on garde d'une excursion pittoresque et mouvementée. Vous êtes ici la bienvenue ; vous le serez toutes les fois qu'il vous plaira, mais j'ai la conviction, conclut-il avec un demi-sourire, que l'idée d'une récidive ne se présentera pas à votre esprit.

Pourquoi ces paroles d'indifférence troublèrent-elles profondément la jeune fille ? Telle est la nature de la femme. Habitée aux succès mondains de toutes sortes, Mlle de Buheil se sentait humiliée de cette hautaine placidité.

Cet homme qui l'accueillait avec les manières d'un gentilhomme, dans sa solitaire demeure, sur un rocher perdu de la Manche, n'avait cure de savoir à qui il avait ainsi offert l'asile.

Il lui suffisait que cette commensale d'un moment fût pour lui « la Parisienne », alors que cette désignation banale s'appliquait tout aussi justement à des millions de femmes nées ou vivant dans la capitale.

Bien plus, par ce qualificatif, son hôte la confondait, l'effaçait, elle dont la beauté était célèbre, même à Paris, elle, fille de race, pourvue d'une opulence princière, reine de toutes les fêtes mondaines, fière et dédaigneuse triomphatrice de ces luttes où la femme est d'autant mieux armée qu'elle est moins vêtue, où l'éventail de nacre et d'or brise ou dompte l'acier des épées et trône les cuirasses de l'orgueil.

Elle ne voulut pas rester sous le coup de ce dédain.

— Monsieur, répondit-elle, — je ne me crois pas déliée de toute gratitude pour avoir reçu de vous une hospitalité que vous accordez au premier venu. Mais, au moins, faut-il que vous sachiez mon nom pour reprendre les ré-

LES NOUVEAUX SOUS-OFFICIERS DE L'ECOLE DE SAUMUR

Dans la liste des 75 sous-officiers désignés pour suivre les cours de cavalerie à l'Ecole de Saumur, les deux premiers numéros sont occupés par les maréchaux des logis chefs Moreslin et Godard; les deux places suivantes reviennent au maréchal des logis chef de Cambourg et à l'adjudant de Boussiers. Le second fils du général de Galliffet sert, comme a fait son père et son frère aîné, au 3^e chasseurs d'Afrique. Il entre à l'Ecole avec le n^o 47.

Parmi les noms connus de nos futurs officiers de cavalerie, relevons ceux de Le Myre de Vilers, de Morcourt, de Sampigny, Muller de la Maronnière, Bouchet Rivière d'Arc, Millot, Durand de Saint-André, de la Saussaye, d'Hautpoul, de Leusse, de Froissard-Broissia, Espagne, de Masin, d'Arcy, Durrieux, Carré de Lusancay, de Lestrangle, Le Guay, de l'Escaille, Grandjean, de Sèze, de Clermont-Gallerande.

Sur 75 élèves officiers entrant à Saumur, 34 appartiennent à l'ancienne noblesse. A côté de ces noms aristocratiques, dit l'*Écho de Paris*, on est heureux de voir ceux de nombreux représentants de nos vieilles familles militaires.

La promotion avait été réduite pour ne pas surcharger le tableau d'avancement et arriver à nommer les sous-lieutenants de cavalerie le jour même de la clôture de Saumur, comme cela se fait dans toutes les autres armes.

GENDARMERIE. — Par décision du 5 août dernier, M. Boussin a été nommé maréchal des logis de gendarmerie à Saumur, en remplacement de M. Chollet.

THEATRE DE SAUMUR. — Les projections lumineuses de M. Paul Deshayes avaient attiré hier soir, sur la place de la Bilange, un grand nombre de curieux. Ces projections représentaient, outre des scènes et les personnages d'*Henri III*, certaines vues de l'Exposition, de l'Italie, de la Suisse, etc., enfin des fantasmagories de tous genres.

CARNET MONDAIN

Avec l'automne reviennent les réunions à la campagne.

C'est ainsi que, jeudi dernier, il y avait grande fête au château de la Rochecantin pour la réception de la nouvelle vicomtesse Jacques de la Morinière, qui vient d'arriver en Anjou.

Après un dîner de 35 couverts servi par petites tables, on a joué la pièce de Léon Gozlan: *La pluie et le beau temps*, très bien interprétée par la jeune et spirituelle comtesse d'Armaillé, née de Nicolai, secondée par MM. de Soland et André de Villoutreys.

M^{me} la comtesse Hervé d'Armaillé a été vivement applaudie pour la pureté de sa diction et la finesse de son jeu. Après la pièce, on a

ments que votre bonne nourrice a l'obligeance de me prêter.

Il s'inclina.

— Vous avez raison, madame.

Alors la jeune fille prononça avec une certaine hauteur de ton :

— Monsieur, je me nomme Jeanne de Buheil. Mon père est le banquier bien connu. Enverrez-vous quelqu'un prendre les vêtements que j'emporte, ou devrais-je les renvoyer moi-même ?

Quand elle avait fait connaître son nom de « Jeanne », le jeune homme avait tressailli. Mais, à la fin de la phrase indicatrice, il se raidit, et d'une voix qu'elle ne lui connaissait pas encore, il dit :

— Mademoiselle Jeanne de Buheil, je suis le cousin Pierre L'Olonois. C'est-moi-même qui irai reprendre les vêtements. Vous n'aurez qu'à les faire déposer chez le baigneur Yvon Touffran.

Le silence pesa sur eux. Il n'y avait rien à ajouter à une semblable présentation. Sans détourner la tête, Pierre marcha vers la porte d'entrée, l'ouvrit et inspecta la mer. Puis, revenant vers la jeune fille :

(A suivre.)

dansé jusqu'à une heure avancée de la nuit. Succès complet pour les acteurs et pour M^{me} la comtesse de la Rochecantin, qui avait organisé cette jolie fête.

Assistaient à cette soirée : le duc et la duchesse de Blacas, le comte et la comtesse de Goulaine, le marquis et la marquise de Villoutreys, le vicomte Jean de Chabot, le vicomte et la vicomtesse Jacques de la Morinière, le comte et la comtesse du Rean, le comte et la comtesse de la Boullaye, le comte d'Armaillé, le baron de la Paumillière, le vicomte de la Pastellière, de Bossoreille, etc., etc.

Inutile de dire que les honneurs en ont été faits avec cette gracieuse distinction qui caractérise la comtesse de la Rochecantin née de Menou.

Mort de M^{me} Chevrollier

A ANGERS

Hier lundi, après la célébration de ses noces d'or, M^{me} Chevrollier est morte. L'émotion sans doute l'aura tuée. Il avait fallu beaucoup de peine pour lui faire gravir l'escalier de Saint-Joseph et la porter jusqu'à l'autel. Pendant la cérémonie, on lui passait de l'éther d'instant en instant. Certes, il y avait là, pour elle, comme pour son mari et pour sa famille, un spectacle émouvant et de nature à causer une impression profonde. C'est le curé de Saint-Léonard, aujourd'hui âgé de près de 85 ans, qui a marié M. et M^{me} Chevrollier le 24 septembre 1840, et c'est lui encore qui, 50 ans plus tard, officiait. L'église était pleine de leurs parents, de leurs amis, de leurs connaissances. M. Chevrollier retrouvait là plusieurs générations d'élèves qu'il a vu grandir et qui lui sont restés fidèlement attachés par la religion du souvenir et de la reconnaissance.

Pendant la messe on a exécuté : la *Marche aux Flambeaux*; le *Souvenir de la Vallée du Lys*, duo pour violon et violoncelle, admirablement bien joué par MM. Laffage et Martel; un *Ave Maria*, chanté avec beaucoup d'âme par M. Meinioux; la *Cinquantaine*, un morceau bien choisi pour la circonstance et surtout bien rendu par M. V...; enfin la *Prière*, de Guilman, et un duo de Geng.

A la fin de la cérémonie, les amis de M. et M^{me} Chevrollier allèrent les saluer. La famille se rendit ensuite à leur domicile, place du Lycée. De là, M. Chevrollier se rendit au banquet qui lui était offert chez Jahan par ses anciens élèves. C'est là qu'on vint lui annoncer, entre midi et une heure, la fatale nouvelle. (Ralliement.)

On nous prie d'insérer la communication suivante :

« Les Anciens Elèves de M. Chevrollier, réunis ce jour pour fêter le Cinquantenaire de son mariage, ont l'extrême douleur de vous apprendre qu'à l'issue de la cérémonie, M^{me} Chevrollier est morte.

» Cette triste nouvelle, qui frappe tous ceux qui connaissent cette honorable famille, va causer une grande peine parmi nos concitoyens.

» Les obsèques de M^{me} Chevrollier auront lieu mercredi matin, 24 courant, à l'église Saint-Joseph, à dix heures.

» Tous les anciens élèves de M. Chevrollier sont invités à se réunir en groupe place du Lycée pour entourer leur vénéré maître dans ces douloureuses circonstances. »

DOUÉ-LA-FONTAINE. — Incendie. — Jeudi dernier, le feu s'est déclaré dans une maison de la ville.

Dès les premières alarmes, les hommes de l'ancienne compagnie des pompiers ont combattu énergiquement l'incendie.

Les dégâts, couverts par une assurance, s'élevaient à 450 francs.

LA SALLE-DE-VIHIER. — la semaine dernière, M. Jean Guilbaut, propriétaire au bourg de La Salle-de-Vihiers, venait de recevoir un chargement de bûches. Il monta sur la charrette pour aider le conducteur à vider son véhicule. Tout à coup ses pieds glissèrent et il tomba sur le sol entraînant avec lui plusieurs morceaux de bois dont un pesant 150 kilos, qui lui écrasa la poitrine.

Le malheureux Guilbaut est mort quelques heures après l'accident. Il était âgé de 55 ans.

SAINT-MATHURIN. — Ecrasé par un train. — Samedi, à sept heures quarante, au passage du train qui part d'Angers à six heures trente du matin, un vieillard nommé Maury, âgé de 90 ans, a été écrasé près la gare de Saint-Mathurin.

Cet homme était sourd et n'apercevant ni le train qui arrivait ni le garde barrière qui faisait des signes, traversa la voie et fut tamponné par la machine; le bras droit fut coupé près de l'épaule, et le corps, horriblement mutilé, la tête surtout, fut traîné sur une longueur de 60 mètres.

La mort a dû être instantanée.

ANGERS. — L'incendie de la rue Chèvre. — Dans la nuit de samedi à dimanche, vers onze heures et demie, un incendie s'est déclaré rue Chèvre, n^o 34, dans les mansardes de la salle d'asile des Sœurs Saint-Charles, de la paroisse Saint-Joseph.

Parmi les personnes arrivées les premières sur le lieu du sinistre, nous citerons M. l'abbé Secrétaire, M. le commissaire du 4^e arrondissement, et M. Providence, employé chez MM. Lachèze et Dolbeau.

Ces messieurs ont enfoncé une porte et enlevé un mobilier qui se trouvait dans les pièces du rez-de-chaussée.

Les pompes du haras et de la gare ont été amenées presque aussitôt.

Quelque temps après, sont arrivés les pompiers avec leurs pompes.

L'alarme avait été donnée par MM. Marcille, menuisier, Bourreau, marchand de chevaux, et par un sculpteur employé chez M. Chapeau.

Le reposoir de la paroisse de Saint-Joseph et le mobilier du Dispensaire ont été consumés par les flammes.

Les pertes, couvertes par une assurance, s'élevaient à la somme d'environ 10,000 fr.

Les Sœurs de l'asile couchent en ce moment (pendant les vacances) au pensionnat du passage des Arènes.

Cet incendie est donc dû certainement à la malveillance et nous croyons que la police, si sobre de renseignements vis-à-vis de la presse, avait là une belle occasion de se distinguer en mettant la main sur l'auteur d'un désastre qui pouvait entraîner les plus graves conséquences. (Anjou.)

L'HUISSIER BOUSQUET

Il y a quarante et quelques jours que l'huissier Bousquet, l'assassin de M^{me} Paquet et de Juliette Drouard, a été condamné à mort par la Cour d'assises de la Seine. Son pourvoi en cassation ayant été rejeté, Bousquet n'a plus qu'un espoir en la clémence du Président de la République. Il est assez difficile de préjuger de la décision que prendra la commission des grâces, à l'avis de laquelle se conforme presque toujours M. Carnot; mais le forfait de Bousquet, assassinant lâchement une jeune fille et tuant ensuite froidement, presque sous les yeux de sa femme impuissante à le défendre, un avocat à la Cour d'appel, dont l'avenir paraissait très brillant, a soulevé dans la magistrature et dans le public une telle indignation qu'il serait fort possible que le Président de la République demeurât inflexible et que le condamné payât son crime de sa tête. Dans tous les cas, l'exécution n'aurait pas lieu avant une dizaine de jours.

L'attitude de Bousquet, à la prison de la Grande-Roquette, n'a pas changé depuis le jour de son incarcération dans l'une des cellules affectées aux condamnés à mort. L'ancien huissier se montre d'un calme imperturbable; il n'échange avec ses gardiens que quelques paroles insignifiantes, d'un ton toujours très froid, en homme qui ne veut pas se commettre avec des inférieurs, et il se refuse complètement de faire avec eux la classique partie de piquet des condamnés à mort. (Dernièrement, on avait dit le contraire.)

Bousquet passe ses journées à écrire; il rédige une sorte de long mémoire qui, d'après

lui, doit servir plus tard à sa réhabilitation, car il est persuadé qu'en tuant son ancienne maîtresse, il a agi dans la plénitude de son droit. « La vie d'une femme appartient à celui qui l'aime, répète-t-il de temps à autre; il peut la lui retirer quand il le juge à propos, notamment quand cette femme l'a trompé, et, en agissant ainsi, il n'est justiciable que de Dieu et de sa conscience. »

Chaque jour, Bousquet reçoit la visite de sa femme, qui amène quelquefois ses enfants avec elle. Ces entrevues sont très pénibles pour la malheureuse qui se retire toujours le visage inondé de larmes; mais le condamné, lui, demeure impassible et glacial. Si cet homme n'est pas la dernière des brutes, c'est certainement un fou.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 21 Septembre 1890.

Versements de 75 déposants (23 nouveaux), 28,574 fr. ».

Remboursements, 27,753 fr. 77.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

MARCHÉS

ANGERS, 20 septembre

Froment, le double décalitre, 3 fr. 90. — Avoine, les 100 kilos, 4 fr. 75. — Foin, les 1,050 kil., 55 fr. — Paille, les 1,050 kil., 35 fr. — Œufs, la douz., » 90. — Beurre, la livre, 1 fr. 10. — Poulets, la couple (Beaufort et environs), 3 fr. 75 à 4 fr. — Poulets, la couple (Candé et environs), 3 fr. 25 à 3 fr. 50.

CHATEAU-GONTIER, 18 septembre

Froment, de 3 fr. 55 à 3 fr. 65 le double-décalitre; orge, de 4 fr. 90 à 2 fr.; avoine, de 4 fr. 50 à 4 fr. 60; sarrasin, de 4 fr. 50 à 4 fr. 70. Foin, de 50 à 55 fr. les 4,000 kil. Paille, de 30 à 32 fr. les 4,000 kil.

LAVAL, foire du 20 septembre.

Froment vieux, 3-54 le double-décalitre; seigle, 2-73; orge, 1-79; sarrasin, 2-23; avoine, 4-91.

Veaux de lait, 5, de 85 à 90 c. le kil.; moutons et agneaux, 3, de 80 à 85 c.

Pommes de terre, 30 c. le double-décalitre.

Lapins de garenne, de 1-75 à 2 fr. la pièce; lièvres, de 5-50 à 6 fr.; perdrix, de 4-75 à 2-25.

Poules, de 4 fr. à 4-50 la couple; poulets, de 3-50 à 4-25; canes, de 4 fr. à 4-50; oies maigres, de 3-75 à 4-40 la pièce; dindes, 4-10 le kil.; pintades, de 4-50 à 5 fr. la pièce; pigeons, de 80 à 90 c.; oies grasses, 68 c. le kil.

Lapins domestiques, de 4-50 à 2-25 la pièce.

Œufs, de 85 à 90 c. la douzaine; beurre, de 95 c. à 1-05 le 1/2 kil.

Théâtre de Saumur

TOURNÉES PAUL DESHAYES

MARDI 23 Septembre 1890

HENRI III ET SA COUR

Pièce historique en 5 actes, de M. ALEXANDRE DUMAS.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

ÉPICERIE CENTRALE

28, Rue Saint-Jean, Saumur

Malgré la hausse existant sur la bougie, nous vendons toujours

Bougies Arc-en-Ciel... le paquet 70
— Génie extra... 85
— Double pression... 95
Triple pression bougie Andrieux (article recommandé)... 1.10

Par 5 kil. en sortie, remise des droits.

Haite épurée Carcel qualité extra, le kilog., 90 c.

Chandelle épurée perfectionnée, le paquet, 2 k. 430 1.95.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, les stations balnéaires des Pyrénées et des bords du golfe de Gascogne.

Les prix de ces billets sont les suivants :
Premier itinéraire : 1^{re} classe, 225 fr. ; 2^e classe, 170 fr.

Durée de validité : 45 jours.
Deuxième, troisième et quatrième itinéraires : 1^{re} classe, 180 fr. ; 2^e classe, 135 fr.

Durée de validité : 30 jours.
La durée de ces différents billets peut être augmentée, moyennant supplément, d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours.

Enfin, il est délivré de toute gare des Compagnies d'Orléans et du Midi, des billets aller

et retour réduits de 25 0/0, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour se rendre à des points en dehors desdits itinéraires.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Mai-Octobre 1890

Billets d'aller et retour de famille pour les stations des Pyrénées et du golfe de Gascogne. — Tarif spécial A, n° 34 (Orléans).

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et de 2^e classe, sont délivrés à toutes les stations du réseau d'Orléans avec facilité d'arrêt à tous les points du parcours :

Toute l'année, pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, Saint-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn ;

Et du 1^{er} mai au 31 octobre, pour Alet, Argelès-Vieuxac, Ax, Bagnères-de-Bigorre, Ba-

gnères-de-Luchon, Capvern, Couiza-Montazels, Hendaye, Laruns-Eaux-Bonnes, Oloron-Sainte-Marie, Pierrefitte-Nestalas, Saint-Girons, Salies-du-Salat et Ussat-les-Bains.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes, 25 0/0 ; de 4 personnes, 30 0/0 ; de 5 personnes, 35 0/0 ; de 6 personnes, 40 0/0.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet de famille.

LA JEUNE MÈRE

6 francs par an. — Bureau : 8, place de l'Odéon, Paris.

Il existe un grand nombre de journaux spéciaux qui apprennent aux jeunes femmes comment elles doivent s'habiller, organiser un dîner, une partie de campagne, une soirée : il y en a fort peu qui leur enseignent l'art de nourrir et d'élever leurs enfants.

Le journal *La Jeune Mère* s'adresse à l'expérience des mères et combat les préjugés nombreux sur la grossesse, l'accouchement, les maladies et les indispositions infantiles ; il enseigne aussi l'art difficile de former le cœur et l'esprit des enfants en leur ouvrant l'intelligence à tout ce qui est beau, vrai et bien. Fondé il y a douze ans par le docteur Brochard, le journal a été honoré de toutes sortes de récompenses. Aux points de vue de l'hygiène maternelle et de l'éducation du nouveau-né, c'est le complément obligé de tous les journaux qui reçoivent les jeunes femmes.

Étude de M^e LOUIS ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, 7.

D'un exploit du ministère de M^e GUICHARD, huissier à Montluel (Ain), en date du vingt-cinq août mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistré,

Il appert :

Que M^{me} Marie-Henriette-Marguerite de Roux Déageand de Morges, propriétaire, épouse de M. Henri-Marie-François-Gilles vicomte de Fontenailles, capitaine au 5^e régiment de cuirassiers, en garnison à Lyon, domicilié commune de Dampierre, près Saumur (Maine-et-Loire), ladite dame domiciliée de droit avec son mari, dite commune de Dampierre, a formé contre ledit M. de Fontenailles, son mari, sa demande en séparation de biens ;

Et que M^e ALBERT est chargé d'occuper pour elle, sur cette demande.

Pour extrait, certifié conforme par moi, avoué-licencié soussigné.

Saumur, le 22 septembre 1890.

L. ALBERT.

Étude de M^e BENARDEAU, notaire à Vernouil.

A VENDRE

Aux enchères publiques

A JALESNES, commune de Vernantes.

1^{er} Le DIMANCHE 12 OCTOBRE 1890, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, à 10 heures du matin :

Treize vaches, deux génisses, un taureau, vingt-neuf porcs, cinq truies, poules, poulets, trois juments, deux chevaux, charrettes, tombereau, carriole, herses, charnes, rouleau, harnais, chaudières, moulin à bluter, tarare, etc.,

Et généralement tous les bestiaux et matériel garnissant la ferme exploitée par les époux RAPICAULT-LECHAT.

2^e Et le DIMANCHE 19 OCTOBRE 1890, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, à 10 heures du matin :

Dix vaches, trois génisses, deux juments de trait, vingt-quatre porcs, trois truies ; poulets, lapins, oies, canards ; charrettes, charrues, herses, tombereaux, carrioles, harnais, tarare ; six demi-muids, barriques, chèvre pour voiture, etc.,

Et généralement tous les bestiaux et matériel garnissant la ferme exploitée par les époux AUDOUIN-PERDRIAU.

Au comptant, plus 10 0/0.

A LOUER UNE MAISON

Rue de la Grise, n° 7.

S'adresser à M. PROUST, rue de la Tonnelle. (666)

GUERISON
Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau : DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TIGHE, HERPES, LUPUS, etc.
Même des PLAIES et ULCÈRES VARIEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres. Le traitement ne dérange nullement de travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LENOIR, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspond.

M^{lle} HUTT, professeur de chant, demeure maintenant, 52, Grand'Rue, à Saumur.

VIN BRAVAIS
aux Tannates de Caféine, Cocaïne et Théobromine
PRINCIPES ACTIFS DU KOLA, COCA, QUARANA et CACAO réunis
PRIX DE LA BOUTEILLE : 5 FRANCS
Le VIN BRAVAIS est le plus efficace des Stimulants et Stomachiques, le plus agréable des fortifiants et anti-nerveux employés en médecine, et le plus puissant des toniques connus à ce jour. (Presse Médicale et Scientifique) Gazette des Hôpitaux (1^{er} Mai 1880) L'Union Médicale (28 Avril 1880) Semaine Médicale (11 Mai 1880) Le Progrès Médical (12 Avril 1880) Bulletin Médical (30 Avril 1880) L'Hygiène Pratique (30 Mars 1880)
Un Gobelet-Mesure décoré, en cristal de Baccarat, servant à doser le VIN BRAVAIS, accompagne chaque bouteille.
Demandes et Renseignements : RAOUL BRAVAIS, 1, rue Chabanais, Paris

Dépositaire du Vin Bravais, à SAUMUR : L. PEYRAMAURE.

CHASSEURS
Faites vos provisions à
l'Épicerie Parisienne

RUE D'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 35

Conserves de qualité supérieure, en boîtes à ouverture très facile

| | | |
|--|----------|--------------|
| Purée de foie gras truffée..... | la boîte | 4 10 |
| Galantine de volailles truffée..... | — | 2 50 et 4 25 |
| Pâtés de lièvre, d'alouettes, etc..... | — | 2 75 et 4 50 |
| Pâté de foie gras truffé..... | — | 2 75 et 4 50 |
| Mortadell de Bologne..... | — | 1 40 et 2 50 |
| Galantine de bœuf..... | — | 1 40 et 2 25 |
| — de jambon..... | — | 1 50 et 2 75 |
| Langue de bœuf..... | — | 2 50 |

Flasks de poche, Cognac, Kirsch et Rhum : 0,90 et 1 fr. 50.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

| STATIONS | MIXTE | | | EXPRESS | | | OMNIBUS | | |
|--------------------|-------|-------|-------|---------|-------|-------|---------|-------|------|
| | matin | soir | soir | matin | soir | soir | matin | soir | soir |
| Paris | | | | 7 55 | 12 50 | 7 55 | 8 30 | 11 25 | |
| Chartres | 6 » | | | 9 34 | 10 12 | 9 41 | 10 12 | 11 33 | |
| Château-du-Loir | 10 13 | | | 12 22 | 1 58 | 6 35 | 12 28 | 1 8 | 4 51 |
| Noyant-Méon | 11 20 | | | 1 5 | 3 8 | 7 40 | 1 13 | | 5 54 |
| Liniers-Bouton | 11 29 | | | | 3 17 | 7 49 | | | 6 4 |
| Vernantes | 11 43 | | | | 3 30 | 8 » | | | 6 14 |
| Blou | 11 54 | | | | 3 41 | 8 10 | | | 6 24 |
| Vivv | 12 2 | | | | 3 49 | 8 17 | | | 6 31 |
| SAUMUR (Orl.) | | | | | | | | | |
| (arrivée) | 12 15 | | | 1 38 | 4 2 | 8 29 | 1 48 | 2 22 | 6 42 |
| (départ) | 12 23 | | | 1 44 | 4 14 | 8 34 | 1 54 | 2 28 | 6 53 |
| Nantilly (arrivée) | 12 31 | | | | 4 22 | 8 41 | | | 7 |
| SAUMUR (État) | | | | | | | | | |
| (arrivée) | 12 41 | | | | 4 34 | 8 51 | | | 7 11 |
| (départ) | | 8 31 | 10 37 | | 4 11 | 8 30 | | | 6 50 |
| Nantilly (départ) | | 8 37 | 10 44 | | 4 23 | 8 43 | | | 7 3 |
| Chacé-Varrains | | 8 47 | 10 52 | | 4 29 | 8 49 | | | 7 9 |
| Brézé-Saint-Cyr | | 9 14 | | | 4 37 | 8 56 | | | 7 17 |
| Montreuil-Bellay | | 9 41 | 11 24 | 2 15 | 4 57 | 9 14 | 2 25 | 2 59 | 7 33 |
| Thouars | | 10 17 | 11 57 | 2 44 | 5 51 | 9 40 | 2 52 | 3 28 | 8 14 |
| Niort | | | | 3 58 | 4 30 | 8 42 | | | 4 40 |
| Saintes | | | | | 6 24 | 11 52 | | | 6 22 |
| Bordeaux | | | | | 9 52 | 4 18 | | | 9 11 |

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

| STATIONS | MIXTE | | | EXPRESS | | | OMNIBUS | | |
|--------------------|-------|------|------|---------|-------|-------|---------|-------|------|
| | matin | soir | soir | matin | soir | soir | matin | soir | soir |
| Bordeaux | | | | | | | 5 40 | 8 20 | 3 |
| Saintes | | | | | 7 12 | 9 9 | | 11 39 | 6 40 |
| Niort | | | | | 9 42 | 10 51 | | 2 5 | 5 13 |
| Thouars | | | | | 8 35 | 6 5 | 12 12 | 1 35 | 4 15 |
| Montreuil-Bellay | | | | | 9 40 | 6 57 | | 1 7 | 2 37 |
| Brézé-Saint-Cyr | | | | | 9 59 | 7 18 | | | 2 51 |
| Chacé-Varrains | | | | | 10 11 | 7 27 | | | 2 58 |
| Nantilly (arrivée) | | | | | 10 16 | 7 32 | | | 3 3 |
| SAUMUR (État) | | | | | | | | | |
| (arrivée) | | | | | 10 22 | 7 45 | | | 3 13 |
| (départ) | | | | | 7 25 | 11 25 | | | 2 52 |
| Nantilly (départ) | | | | | 7 36 | 11 36 | | | 3 4 |
| SAUMUR (Orl.) | | | | | | | | | |
| (arrivée) | | | | | 7 47 | 11 44 | | | 3 12 |
| (départ) | | | | | 7 57 | 11 54 | | | 3 16 |
| Vivv | | | | | 8 11 | 12 10 | | | 3 28 |
| Blou | | | | | 8 20 | 12 19 | | | 3 36 |
| Vernantes | | | | | 8 33 | 12 33 | | | 3 47 |
| Liniers-Bouton | | | | | 8 46 | 12 45 | | | 3 58 |
| Noyant-Méon | | | | | 9 1 | 12 58 | | | 4 10 |
| Château-du-Loir | | | | | 10 22 | 2 4 | | | 4 10 |
| Chartres | | | | | 2 47 | | | | 5 22 |
| Paris | | | | | 5 50 | | | | 7 30 |

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

| STATIONS | MIXTE | | | EXPRESS | | |
|-------------|-------|-------|------|---------|------|------|
| | matin | soir | soir | matin | soir | soir |
| Saumur | 7 52 | 11 16 | 4 34 | | | |
| Port-Boulet | 8 40 | 12 20 | 6 50 | | | |
| Chinon | 9 4 | 1 7 | 7 44 | 7 44 | 4 34 | 9 5 |

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

| STATIONS | MIXTE | | | EXPRESS | | |
|-----------------|-------|-------|------|---------|-------|-------|
| | matin | soir | soir | matin | soir | soir |
| Poitiers | | | | 6 5 | 6 45 | 12 53 |
| Moncontour | | | | 7 44 | 10 47 | 2 42 |
| Loudun | | | | 8 42 | 1 39 | 3 56 |
| Montreuil (ar.) | | | | 9 19 | 3 21 | 4 35 |
| (dép.) | 6 50 | 9 27 | 4 20 | 4 59 | 9 30 | |
| la Vaudelnay | 7 2 | 9 39 | 4 46 | 5 10 | 9 43 | |
| Baugé | 7 14 | 9 51 | 5 30 | 5 21 | 9 56 | |
| Doué | 7 22 | 9 58 | 6 16 | 5 29 | 10 5 | |
| Martigné | 7 45 | 10 20 | 7 5 | 5 49 | 10 30 | |
| Angers | 9 12 | 11 45 | 10 7 | 7 12 | | |

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

| STATIONS | MIXTE | | | EXPRESS | | |
|-----------------|-------|------|-------|---------|-------|-------|
| | matin | soir | soir | matin | soir | soir |
| Angers | 4 40 | | | 7 30 | 11 48 | 6 30 |
| Montigné | 6 1 | 8 26 | 11 1 | 1 12 | 8 4 | |
| Doué | 6 24 | 8 55 | 11 54 | 1 35 | 8 13 | |
| Baugé | 6 32 | 9 5 | 12 16 | 1 44 | 8 28 | |
| le Vaudelnay | 6 39 | 9 13 | 12 34 | 1 51 | 8 37 | |
| Montreuil (ar.) | 6 48 | 9 26 | 12 54 | 2 1 | 8 54 | |
| (dép.) | 7 38 | | | 2 21 | 9 17 | |
| Loudun | 8 24 | | | 4 14 | 10 14 | |
| Moncontour | 8 56 | | | 6 40 | 10 49 | |
| Poitiers | 10 33 | | | 10 40 | 5 22 | 12 17 |

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

| STATIONS | DIRECT | | EXPRESS | | OMNIBUS | |
|-------------|--------|------|---------|-------|---------|------|
| | matin | soir | matin | soir | matin | soir |
| Nantes | 11 55 | | 8 25 | 8 55 | 12 7 | 3 10 |
| Angers | 2 19 | 6 30 | 10 29 | 12 2 | 2 57 | 5 10 |
| La Ménétrie | 2 52 | 7 10 | 10 51 | 12 37 | 3 42 | 6 10 |
| Les Rosiers | | 7 19 | 10 58 | 12 46 | 3 52 | 6 32 |
| St-Clément | | 7 26 | | 12 53 | 3 59 | 6 41 |
| St-Martin | | 7 33 | | 12 59 | 4 7 | 6 48 |
| Saumur ar. | 3 22 | 7 46 | 11 13 | 1 11 | 4 20 | 5 53 |
| (dép.) | 3 26 | 7 52 | 11 16 | 1 15 | 4 31 | 5 56 |
| Varennes | | 8 5 | 11 26 | 1 27 | 4 45 | 6 58 |
| Port-Boulet | 3 50 | 8 20 | 11 35 | 1 38 | 5 1 | 6 13 |
| Langeais | 4 23 | 8 59 | 11 55 | 2 12 | 5 46 | 6 35 |
| Tours arr. | 5 2 | 9 42 | 12 | | | |